

RENDEMENT DES PLANS DE RETRAITE PRIVÉS ET DES FONDS DE RÉSERVE PUBLICS

Principaux résultats

Malgré la volatilité des marchés financiers du fait de l'évolution de la situation internationale, les plans de retraite privés ont affiché des taux de rendement positifs dans la plupart des pays de l'OCDE en 2016. Les prestataires de retraites ont enregistré des taux de rendement réels positifs, avec une moyenne pondérée de 2.4 %. Les fonds de réserve publics ont tous enregistré des rendements positifs en 2015.

Malgré la volatilité causée par l'évolution de la situation internationale (le vote sur le Brexit par exemple), les plans de retraite privés ont enregistré des rendements positifs dans la plupart des pays de l'OCDE en 2016.

En 2016, les plans de retraite privés ont connu un taux de rendement moyen de leurs investissements de plus de 2 % en termes réels dans la zone OCDE. Ceux qui ont obtenu les meilleurs rendements se situent en Europe, en particulier en Pologne (8.3 %), en Irlande (8.1 %), aux Pays-Bas (7.2 %) et en Slovaquie (6.9 %). Les plans de retraite privés au Danemark ont également enregistré un taux de rendement réel de plus de 5 %, du fait du placement des actifs de retraite en actions, d'autres formes d'investissement et de créances à haut rendement, d'après les autorités danoises. Seuls trois pays ont fait état de rendements négatifs en termes réels en 2016 : l'Islande (-0.3 %), le Mexique (-0.4 %) et la République tchèque (-1.2 %). Le taux de rendement net réel des investissements étant établi à partir du rendement nominal des plans et de l'inflation, un chiffre bas peut s'expliquer soit par des gains et des revenus faibles, soit par l'inflation. En 2016, les plans de retraite privés en République tchèque, en Islande et au Mexique ont tous enregistré des taux de rendement positifs en termes nominaux (respectivement, 0.8 %, 1.6 % et 2.9 %), mais néanmoins inférieurs au taux d'inflation (respectivement, 2.0 %, 1.9 % et 3.4 %).

Tous les fonds de réserve publics ont connu des rendements positifs au cours de la dernière année pour laquelle des informations sont disponibles (2015), avec un taux de rendement net moyen (pondéré par les actifs gérés à la fin de l'année) de 3.2 % en termes réels. Les fonds qui ont enregistré les meilleurs résultats en 2015 sont ceux du Canada (14.1 % pour l'OIRPC, 8.8 % pour le Régime de rentes du Québec), du Chili (8.1 %) et de la Suède (12.1 % pour l'AP6, 6.7 % pour l'AP3 et l'AP4). Seul le Fonds de réserve démographique de la Pologne a affiché un rendement inférieur à 1 % en 2015 (0.5 %).

Définition et mesure

Le terme « régimes privés » désigne de fait les dispositifs de retraite privés (fonds de pension et plans

provisionnés) mais aussi les régimes publics capitalisés (par exemple l'ATP au Danemark).

Les rendements réels (après inflation) ont été calculés en monnaie nationale, avant impôt mais déduction faite des frais de gestion financière.

Le rendement nominal net moyen des investissements des plans de retraite privés est calculé à l'aide d'une formule commune à tous les pays, à l'exception de l'Irlande, d'Israël, de la Suède, de la Turquie et des États-Unis. Pour ces pays, en effet, soit les autorités ont communiqué les rendements nominaux établis à l'aide de leur propre formule, soit ces rendements figurent dans des publications officielles nationales. La formule commune correspond au rapport entre le revenu net des investissements à la fin de l'année et le volume moyen des actifs durant l'année.

En ce qui concerne les fonds de réserve publics, les rendements nominaux ont été communiqués directement par les fonds, qui ont employé leur propre formule et leur propre méthodologie.

Il est possible que les rendements sur une année ne reflètent pas avec exactitude la performance sur le long terme. En effet, les actifs des plans de retraite privés sont investis sur 30 ou 40 ans et il importe par conséquent d'évaluer leur rendement sur une période plus longue qu'une année. Pour connaître les rendements annuels moyens sur une plus longue période, on se référera à d'autres publications de l'OCDE (OCDE, 2017a, 2017b).

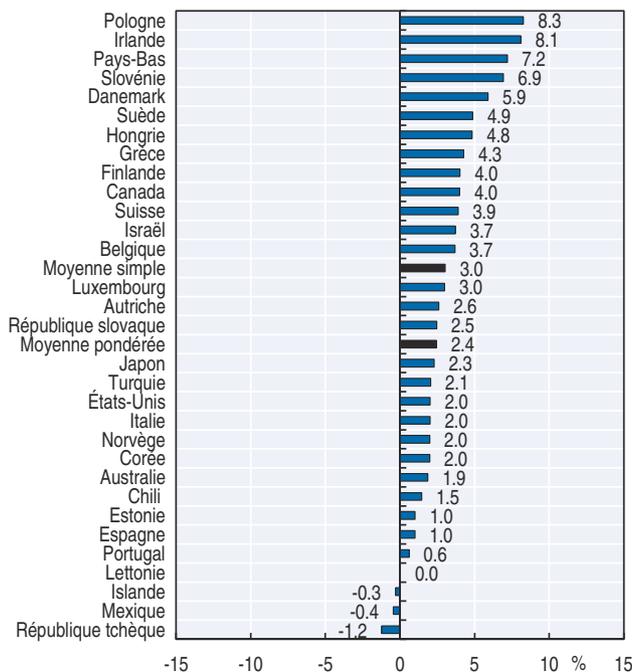
Pour en savoir plus

OCDE (2017a), « Pension Markets in Focus 2017 », OCDE, Paris, www.oecd.org/pensions/private-pensions/Pension-Markets-in-Focus-2017.pdf.

OCDE (2017b), « Annual Survey of Large Pension Funds and Public Pension Reserve Funds. Report on Pension Funds' Long-term Investments », OCDE, Paris, www.oecd.org/daf/fin/private-pensions/2015-Large-Pension-Funds-Survey.pdf.

8.7. Taux de rendement réels des plans de retraite privés, nets des charges de placement, décembre 2015-décembre 2016

En pourcentage

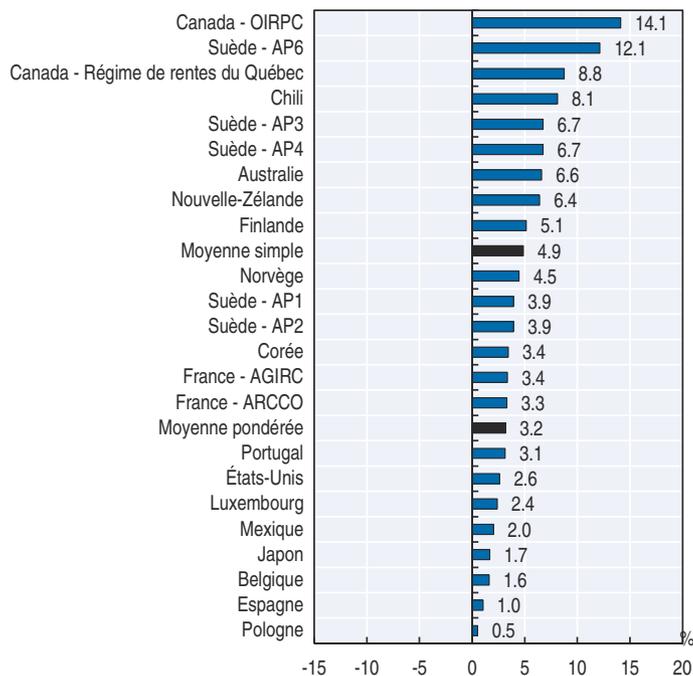


Source : OCDE, Statistiques de pensions de l'OCDE au niveau mondial.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933634743>

8.8. Taux de rendement réels des fonds de réserve publics, nets des charges de placement, décembre 2014-décembre 2015

En pourcentage



Source : OCDE, Annual Survey of Public Pension Reserve Funds.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933634762>



Extrait de :
Pensions at a Glance 2017
OECD and G20 Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/pension_glance-2017-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2018), « Rendement des plans de retraite privés et des fonds de réserve publics », dans *Pensions at a Glance 2017 : OECD and G20 Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/pension_glance-2018-37-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.